

Compte rendu du Conseil Municipal du 3 avril 2013

Présents : Mrs Butin, Simonin, Jeandidier, Barateau, Garbo, Vinck, Delanoy, De Zan, Lebreton, Mme Saunders,

Procurations : Mme Charrier-Grosjean (procuration à Mme Saunders), Mme Repelin (procuration à Mr Vinck), Mr Voirand (procuration à Mr Simonin)

A l'ouverture de la séance, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

« Arrêté du Maire réglementant les dépôts sauvages de déchets »

« Travaux 14 rue de la Gare : Avenant au marché de travaux (Lot n°10) »

1. Compte Administratif 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur le Maire.
Lequel peut se résumer ainsi :

- Section de Fonctionnement :

Dépenses	:	362 286.31 €
Recettes	:	460 724.57 €
Excédent antérieur reporté	:	371 038.28 €

Soit un **excédent de 469 476.54 €** pour le résultat de Fonctionnement

- Section d'Investissement :

Dépenses	:	378 373.42 €
Recettes	:	175 575.76 €
Déficit antérieur reporté	:	21 417.30 €

Soit un **déficit de 224 214.96 €** pour le résultat d'Investissement

2. Compte de Gestion 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le Compte de Gestion établi par le Trésorier pour 2012, égal au Compte Administratif de la Commune, soit :

Section de Fonctionnement	:	excédent de 469 476.54 €
Section d'Investissement	:	déficit de 224 214.96 €

3. Affectation du Résultat de l'Exercice 2012

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- d'affecter 224 214.96 € à la section d'Investissement (compte 1068) du Budget Primitif 2013
- de reporter 245 261.58 € à la section de Fonctionnement (compte 002) du Budget Primitif 2013

4. Taux d'Imposition 2013

- Sur proposition de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de maintenir les taux d'imposition qui ont été votés en 2012 :

- Taxe d'habitation : 15,03 %
- Foncier bâti : 17,78 %
- Foncier non bâti : 34,80 %

5. Attribution des Subventions 2013

- Sur proposition de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote les subventions aux associations pour l'année 2013 comme suit :

Bélier Meulson	10 000 €
AFR (Association Familles Rurales) de Maron	1 300 €
Club de l'Amitié de Maron	250 €
Comité des Fêtes de Maron	800 €
Association Amitié Silzer Meulsonne de Maron	250 €
Association Pétanque et Loisirs de Maron	448.15 €
Anciens combattants de Maron	50 €
Association Peinture et Patrimoine Lorrain (Messein)	100 €
ADMR	100 €
Restos du Coeur	200 €
Secours Populaire	200 €
Association des Donneurs de Sang	100 €
Association pour les chiens guides d'aveugles « Alu du Cœur 54 »	100 €
Radio Déclic	100 €
Elan (Association de commerçants et artisans de Moselle et Madon)	50 €
CLCV de Neuves-Maisons (Consommation, Logement, Cadre de Vie)	50 €

6. Budget Primitif 2013

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- A arrêté le Budget Primitif 2013 aux chiffres suivants :

- Section de Fonctionnement en équilibre avec :

en dépenses : 626 447.58 €
en recettes : 626 447.58 €

- Section d'Investissement en équilibre avec :

en dépenses : 947 714.96 €
en recettes : 947 714.96 €

Les deux sections sont votées au niveau du chapitre.

7. Affouages 2013/2014 (Cession de bois de chauffage)

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de :
 - fixer le prix du stère de bois à 6.50 €
 - limiter le nombre de stères à 10 stères maximum par foyer
 - déterminer la période d'inscription du 2 mai au 28 juin 2013

8. Amortissement des frais d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

- Monsieur le Maire explique que les frais d'élaboration du PLU (soit 17 024 €) doivent être amortis sur une durée déterminée par le Conseil Municipal.
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de fixer la durée d'amortissement à 10 ans à partir de 2013, soit 1 702.40 € par an pendant 10 ans

9. Travaux d'enfouissement des réseaux Rue de la Gare : Convention avec France Télécom

- Vu la délibération du 18 février 2013,
- France Télécom a adressé à Monsieur le Maire un projet de convention qui précise les modalités opérationnelles, juridiques et financières pour l'enfouissement des réseaux de télécommunications. Monsieur le Maire présente cette convention.
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte cette convention avec France Télécom et charge le Maire de signer les documents correspondants

10. Arrêté du Maire réglementant les dépôts sauvages de déchets

- Monsieur le Maire rappelle que des dépôts sauvages sont fréquemment constatés sur le territoire de la commune. Il propose donc de prendre un arrêté interdisant les dépôts sauvages et déversements de déchets de toute nature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le projet d'arrêté proposé par Monsieur le Maire

11. Travaux 14 rue de la Gare : Avenant au marché de travaux (lot n°10)

- Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de faire une modification concernant l'escalier d'accès à la cave (escalier en bois, prévu initialement en béton). Il convient donc d'établir un avenant au Marché initial avec l'entreprise TISSOUX pour un montant de 1 462 € HT.

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte l'avenant au marché de travaux d'un montant de 1 462 € HT
- Charge le Maire de signer les documents relatifs à cet avenant

Le Maire
Jean-Marie BUTIN